Le 27 mars 2020

Objet : Informations importantes pour la poursuite de la session à l'enseignement régulier (coronavirus – 27 mars 2020)

Aux étudiants et aux étudiantes,

Au tout début de cette pandémie, nous avions pris engagement de vous informer le plus rapidement possible des décisions prises et des directives reçues du ministère.

Ainsi, nous avons reçu hier en soirée des balises en provenance de notre ministère relativement à des allègements au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). Voici un certain nombre d'éléments qui en découlent et qui guideront les activités de formation qui se mettent en branle progressivement à partir de la semaine prochaine. La foire aux questions sera mise à jour d'ici la fin de la journée avec ces nouvelles informations : https://www.cegepsherbrooke.qc.ca/fr/coronavirus/faq.

Le calendrier scolaire révisé
Un allègement du RREC concerne l'article 18 du règlement lié à la durée de la session. Dans les balises édictées par le ministère, on nous demande que la durée de la session soit équivalente à au moins 12 semaines. Il faut donc comprendre toutefois que nous sommes dans une logique d'activités permettant l'atteinte de compétences et non dans une logique d'heures ou de semaines de cours. Nous devons tout de même identifier une date à laquelle la session se terminera officiellement. Diverses considérations doivent être prises en compte et des consultations doivent encore avoir lieu à cet égard. Nous vous reviendrons en début de semaine prochaine avec une date.

Aussi, il n'est pas exclu que le Cégep puisse rouvrir d'ici la fin de la session, ce qui permettrait de compléter certains apprentissages pratiques n'ayant pas pu être offerts ou couverts efficacement à distance.

Par ailleurs, il a été convenu que les enseignants et les enseignantes reprennent contact avec vous dans la semaine du 30 mars. Des activités de formation formelle pourront s'amorcer à compter de la semaine du 6 avril. Aucune activité d'évaluation ne pourra avoir lieu avant la semaine du 13 avril.

Les modifications apportées aux plans de cours
Un processus de validation des modifications apportées aux plans de cours est en place. Vos enseignantes et vos enseignants vous transmettons des informations à cet égard dans la semaine du 30 mars.

La possibilité d'attribuer des incomplets permanents (IN)
Les allègements prévoient la possibilité d'attribuer un incomplet permanent aux étudiantes et étudiants qui auront été dans l'impossibilité de terminer leurs études à la session d'hiver en raison de la COVID-19, sans autre justification. La façon de faire sera précisée dans les prochains jours. Il est important de comprendre qu'un incomplet permanent n'est pas considéré comme un échec et n'a aucune incidence sur la cote R.

L'EUF comme condition d'obtention du diplôme
Advenant le cas où les campus ne seraient pas ouverts après le 1er mai, l'obligation de réussir l'épreuve uniforme de littérature et langue d'enseignement pour obtenir le diplôme d'études collégiales sera levée pour les finissantes et les finissants de l'année scolaire 2019-2020 (automne 2019, hiver et été 2020) auxquels il ne manque que la réussite de l'épreuve uniforme pour obtenir un DEC. L'obligation de réussir l'épreuve uniforme de littérature et langue d'enseignement demeure obligatoire dans toutes les autres situations.

Le calcul de la cote R
De nouvelles modalités du calcul de la cote R seront appliquées : deux calculs de la cote R seront faits et le meilleur des deux sera retenu pour établir la cote R de l'étudiante ou de l'étudiant, l'un incluant les notes de la session d'hiver 2020 et l'autre excluant les notes de la session d'hiver.

L'utilisation de la mention « Équivalence » (EQ)
Selon le cas, une étudiante ou un étudiant pourrait se voir attribuer comme résultat : une note, la mention Équivalence (EQ) ou la mention Échec. La mention EQ pourra être utilisée lorsque l'étudiante ou l'étudiant démontre qu'il a atteint les objectifs du cours et a acquis les compétences au seuil prévu au plan de cours. Dans ce contexte, aucun résultat chiffré ne sera transmis ni ne sera calculé dans la cote R. Les modalités d'application de cette mention doivent encore faire l'objet de discussion. Des précisions seront transmises dans les prochains jours.

Enfin, nous sommes conscients que bien des éléments demeurent encore à être précisés. Nous vivons une situation inédite et complexe et tentons, avec la collaboration de votre association étudiante, d'agir au mieux dans des délais très serrés. Il est très important de maintenir ce travail collaboratif afin de pouvoir considérer l'ensemble des enjeux et ainsi bien définir les orientations que nous prendrons.

Nous vous souhaitons une belle fin de semaine et vous invitons à garder confiance, nous vous soutiendrons du mieux que nous le pourrons dans ce contexte où nous savons qu'il génère de l'inquiétude et dans lequel nous devons faire appel à la créativité et à la souplesse.

Les membres de la direction du Cégep